

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS** est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA22 042 à OCA22 046** – Résolution CA22 09 0182 / Dossier 1223060037

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8);*
- *Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°);*
- *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521)*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

**OCA22 047 à OCA22 052** – Résolution CA22 09 0183 / Dossier 1223060034

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- *Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°);*
- *Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. chapitre O-0.1, article 2.1);*
- *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521)*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**FAIT** à Montréal, le 7 juillet 2022

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert